



Parc Unexpo Epinette
350 rue des Clauwiers
CS60106
59471 SECLIN CEDEX
Tél. : 03 20 16 66 00

REGLEMENT JEU ANNIVERSAIRE SoCoo'c

Article 1^{er} :

La société SODICOOC, SAS au capital de 18 713 649 euros, ayant son siège social Parc Unexpo Epinette, 350 rue des Clauwiers, CS60106, 59 471 SECLIN Cedex, immatriculée au R.C.S. de Lille sous le n° 323 057 083, organise un jeu intitulé **ANNIVERSAIRE SoCoo'c, du 07/06/17 au 30/06/17** dans les magasins SoCoo'c d' **Englos, Villeneuve d'Ascq, Lens, Arras, Maubeuge, Noyelles Godault, Abbeville, Amiens, Boulogne et Dunkerque.**

Article 2 :

Le jeu est ouvert à toute personne majeure **ayant passé commande d'une cuisine pendant la période du 07/06/17 au 30/06/17 dans l'un des magasins participants et listés à l'article 1**, domiciliée en France (*hors DOM-TOM - sauf cas où la cuisine commandée doit être livrée et/ou installée en France métropolitaine*) à l'exclusion des personnes morales ou physiques organisatrices, à savoir les Dirigeants, Salariés, et proches du réseau SoCoo'c et de Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice, 26 Avenue Gustave Delory 59100 ROUBAIX

Une seule participation sera admise par famille (celle-ci s'entendant de l'ensemble des personnes domiciliées au même foyer fiscal) pendant la durée du jeu.

Article 3 :

Le règlement complet du jeu a été déposé auprès de Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice, 26 Avenue Gustave Delory 59100 ROUBAIX

Il peut être obtenu gratuitement (frais de timbre remboursés au tarif postal lent en vigueur : cf article 12) sur simple demande écrite adressée à : SODICOOC Marketing – CS60106 - 59471 Seclin Cedex.

Le règlement complet du jeu est disponible en magasin.

Article 4 :

L'accès au jeu est réservé, comme stipulé à l'article 2, **aux seuls clients** qui, pendant la période **du 07/06/17 au 30/06/17** auront signé **un bon de commande d'une cuisine SoCoo'c devenu définitif** dans l'un ou l'autre des magasins participants, **d'un montant minimum TTC de 3000 €** : par « cuisine », l'on entend un ensemble de meubles, comprenant éventuellement l'électroménager, l'évier et la robinetterie, et les services tels que livraison et pose.

Modalités de participation :

Pour les clients ayant passé commande **entre le 07/06/17 au 30/06/17**, après validation de leur commande, chaque client est automatiquement inscrit au tirage au sort qui aura lieu le 17 juillet 2017 **par Maître Gobert, Huissier de Justice.**

La base de données informatique permettant le tirage au sort sera transmise par email à Maître Gobert.

L'Huissier consignera immédiatement l'identité du gagnant, et transmettra le nom et les coordonnées du gagnant à **la société SODICOOC qui se chargera d'en informer le gagnant par lettre recommandée avec AR** à l'adresse qu'il a indiquée sur le bon de commande, **seule celle-ci faisant foi.**

Article 5 :

La société SODICOOC offre au gagnant un Robot pâtissier Kitchenaid Artisan ref 5KSM175 d'une valeur de 649€ (prix public).

Il est expressément prévu que le gain ne pourra être remis que sous réserve **que la commande soit définitive, livrée et facturée.**



Ainsi si la commande n'est pas devenue définitive et/ou si le règlement complet du prix de vente n'est pas intervenu **au plus tard le 15/12/2017**, le gagnant perdrait définitivement son droit au lot.

Le gain sera remis **dans un délai d'environ 2 semaines** après règlement complet de la commande.

La dotation globale du jeu s'élève à la somme de 649 € maximum.

Article 6 :

Après tirage au sort, le gagnant sera informé de son gain **par lettre recommandée avec AR**, à l'adresse mentionnée sur le bulletin de participation, dans un bref délai après le tirage au sort. Ce courrier précisera également **les modalités d'attribution du gain**.

Dans le cas où **le gagnant n'accepterait pas son lot dans le délai imparti**, celui-ci pourrait être attribué à la dotation d'autres jeux ou, le cas échéant, au choix des organisateurs, à une œuvre de bienfaisance.

Aucune contestation ne sera admise sur le résultat du tirage au sort **après une période de 15 jours suivant le tirage au sort**. Tous renseignements sur les résultats de ce jeu pourront être demandés à SODICOOC Marketing - CS60106 - 59471 Seclin Cedex, au plus tard sous le même délai par courrier, les frais de timbres étant à la charge des demandeurs.

Le gain offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

Article 7 :

En cas de survenance d'évènements totalement étrangers à sa volonté, notamment en cas de force majeure ou encore du fait de grèves, la société SODICOOC, dont la responsabilité ne saurait être engagée, se réserve le droit d'interrompre, de différer, de prolonger ou de cesser définitivement le jeu. De même s'il apparaissait nécessaire pour l'une des mêmes causes de modifier le présent règlement en tout ou partie. Dans ce cas une information sera affichée dans les magasins participants ; un avenant au règlement sera adressé à l'huissier de justice

Article 8 :

Le lot final ne peut être échangé contre d'autres lots ou marchandises, ou venir en compensation de sommes éventuellement dues aux magasins SoCoo'c.

Article 9 :

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la société SODICOOC se réserve le droit de remplacer la dotation par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

Article 10 :

1. Remboursement des frais de timbre

Les frais de timbre pour la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite au tarif postal lent en vigueur (une seule demande par famille - celle-ci s'entendant de l'ensemble des personnes domiciliées au même foyer fiscal), pendant toute la période de jeu et au plus tard 15 jours après la fin du jeu).

2. Conditions du remboursement

La demande de remboursement devra comporter les éléments suivants :

- nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail, (tous ces éléments doivent être identiques à ceux saisis sur le formulaire d'inscription au Jeu),
- un Relevé d'Identité Bancaire,



Les demandes devront être adressées avant le 15/07/2017 (cachet de la poste faisant foi) à SODICOOC Marketing- Zone Unexpo Epinette, 350 rue des Clauwiers, CS60106, 59 471 SECLIN Cedex. Le remboursement sera effectué par virement bancaire après vérification du bien-fondé de la demande. Toute demande illisible, incomplète, insuffisamment affranchie ou envoyée hors délai sera considérée comme nulle.

Article 11 :

Le fait de participer implique l'acceptation du présent règlement, et de ses éventuels avenants, sans réserve.

Conformément à la loi "informatique et liberté" n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, sans frais, relatif aux données personnelles le concernant, en s'adressant à SODICOOC Marketing - CS60106 - 59471 Seclin Cedex.

Du fait de sa participation, le gagnant autorise la société SODICOOC à faire connaître son identité (nom, prénom, ville) ainsi que sa photo éventuelle à l'occasion de toute communication publicitaire ou non relative aux suites de ce jeu ; à défaut d'accord, le gagnant perdrait son droit au lot obtenu. Toutefois, cette publication ne saurait être une obligation incombant à SODICOOC.

Article 12 :

En cas de contestations, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable.